

**Motion d'opposition au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion
proposée par le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté**

La Compagnie Armoricaïne de Navigation (CAN) a déposé le 2 décembre 2009 une demande de concession minière, d'ouverture de travaux d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale pour l'exploitation du gisement de sable coquillier de la Pointe d'Armor (baie de Lannion). Récemment revu à la baisse par la CAN, cette demande portait initialement sur un volume d'extraction annuel de 400 000 m³ sur une durée de 20 ans.

L'opposition à ce projet a suscité une forte mobilisation et une position quasi-unanime de la population. Un collectif d'une soixantaine d'associations s'est constitué et mène une campagne d'information très active. Les rassemblements organisés ont mobilisé plusieurs milliers de personnes et une pétition a recueilli plus de 16 000 signatures. L'ensemble des quinze communes riveraines de la baie de Lannion ainsi que les 2 communautés d'agglomération concernées (Lannion-Trégor Communauté et Morlaix communauté) ont toutes délibéré contre ce projet. Plusieurs députés et parlementaires français et européens, toutes tendances politiques confondues, se sont également positionnés contre.

Malgré les oppositions locales, la procédure administrative s'est poursuivie et le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique va rendre sa décision très prochainement.

CONSIDERANT :

- que les nouvelles propositions de la Compagnie Armoricaïne de Navigation de réduire les volumes, le périmètre, la durée, la période d'exploitation et de contribuer au développement de la connaissance de la ressource halieutique de la baie de Lannion ont été formulées sans concertation avec les élus locaux et qu'elles ne modifient en rien les conséquences du projet ;
- qu'aucune étude scientifique nouvelle n'a été produite par le pétitionnaire (alternative de lieux ou de matière, courantologie, panache turbide, hydrosédimentaire, érosion côtière, lançon,...) ;
- les conséquences immédiates et irréversibles sur une zone biologique exceptionnelle et les effets potentiels sur un trait de côte sensible à l'érosion ;
- l'absence d'études socio-économiques poussées pour évaluer concrètement les impacts sur les activités de la baie de Lannion qui dépendent de la qualité du milieu marin ;
- les conséquences dramatiques prévisibles sur les emplois locaux dans les domaines de la pêche professionnelle, de la plaisance, de la plongée et du tourisme ;

Les élus du territoire :

- restent fermement opposés au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion ;
- demandent que l'intérêt général soit respecté et que le projet ne soit pas autorisé ;

CONSEIL DE COMMUNAUTE est INVITE à

ADOPTER

cette motion d'opposition au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion.